Académie de POITIERS

COLLEGE G. DAVID

8 place du 08 Mai 1945

86110 MIREBEAU

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : le 28 juin 2022

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 juin 2022

1ère convocation (oui/non) : OUI

2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président :M BARBARROUX Vincent

Secrétaire de séance : Mme COURTOIS

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 18

Ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

1-1- Admission en non-valeur

1-2- DBM pour vote (prélèvement sur FDR et répartition des crédits pédagogiques

1-3- Contrats et conventions

1-4- Autorisation de recrutement ASSED

1-5- Échéancier des prélèvements automatiques (paiement 1/2 pension)

1-6- DUER

1-7- Don du FSE

1-8- Information sur les dotations de Département

2 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

2-1 Préparation rentrée 2022: structures et moyens.

2-2 État d'avancement du projet d'établissement 2022-2026.

2-3 Bilan pédagogique 2021-2022 et perspectives 2022-2023.

2-4 Fermeture pendant les vacances

Aucune question diverse

annexes : Annexe 1 : DBM n° 1 pour vote
Annexe 2 : Contrats et conventions
Annexe 3 : Prélèvements automatiques demi pension
Annexes 4 - Bilans

– Motions : sans objet

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation du chef d'établissement qui a été transmise le 16 juin 2022 aux différents membres.

Le quorum étant atteint, M le principal a ouvert la séance à 18h05.

M le principal rappelle l'ordre du jour en précisant qu'un point est ajouté « Budget prévisionnel sorties et voyages ».

Il est ajouté la passation de 2 conventions d'utilisation des installations de tennis de la mairie de Mirebeau.

Un parent d'élève propose d'être secrétaire de cette réunion du conseil d'administration.

1 - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

1-1 Admission en non-valeur

Il s'agit du constat que les démarches accomplies pour recouvrer une créance n'ont pas abouti malgré les diligences de l'agent comptable. Cette ANV concerne exclusivement des créances de ½ pension. Il s'agit d'un procédé peu utilisé à Mirebeau, le dernier datant de 2018.

Cette ANV concerne une famille placée en surendettement ainsi que 3 familles déclarées non-recouvrables (Cf. Annexe) pour un montant de 846,54 €.

1-2 DBM pour vote

Madame la gestionnaire présente la DBM n° 2 (Décision qui nécessite une approbation des membres du CA car elle modifie la structure du budget). 2 points seront abordés :

- La répartition de la dotation des crédits pédagogiques globalisée 2022 (261 €). L'objet de cette dotation est de couvrir les dépenses obligatoires que sont l'achat des manuels scolaires, l'achat des carnets de correspondance ainsi que le paiement des droits de reproduction des œuvres protégées.

  Le faible montant de la dotation permet seulement de payer une partie de la facture des carnets de correspondance. Le collège possède des reliquats des années antérieures qui permettront de faire face aux dépenses. Afin de minimiser les dépenses, un effort va être demandé aux enseignants afin d'optimiser l'utilisation des manuels déjà en circulation et d'éviter tout achat superflu.

- Un prélèvement sur le fonds de roulement du collège de 34 500 € (Cf. Annexe).

  L'augmentation générale des prix a mis à mal certaines lignes de dépenses du budget qu'il est nécessaire de ré abonder. De plus, de nouvelles dépenses sont apparues en cours d'année telles que le transport d'un cycle piscine à compter de septembre ou la participation du collège pour un voyage des élèves latinistes en Italie. De plus, la forte hausse du prix du fuel (qui est le moyen de chauffage du collège + la production d'eau chaude) engendre un prélèvement conséquent malgré une projection quasi impossible sur l'évolution de la situation.

VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

1-3 Contrats et conventions

Mme La Gestionnaire détaille les différents contrats et conventions et les soumet au vote (annexe 2)

VOTANTS : POUR : CONTRE : 0 ABTENTION : 0

1-4 Autorisation de recrutement ASSEDU

Mme la Gestionnaire propose au vote l'autorisation de recruter des assistants d'éducation, personnels nécessaires pour l'encadrement des élèves scolarisés dans l'établissement pour la rentrée 2022/2023.

VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

1-5 Échéancier des prélèvements automatiques (paiement 1/2 pension)

Mme La Gestionnaire présente et détaille l'échéancier 2022/2023 des prélèvements automatiques pour les frais de ½ pension (Cf. Annexe).

L'échéancier est proposé au vote.

VOTANTS : 17 POUR : 17 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

1-6 Information DUER

Outil de prévention, le DUER (document Unique d'Évaluation des risques) recense tous les risques professionnels auxquels les salariés peuvent être exposés ainsi que les actions pouvant être mise en place pour annuler ou atténuer ces risques.

Le DUER du collège a été élaboré par un groupe de travail en mai 2020 avec un programme d'action de prévention

Madame la gestionnaire présente le bilan de ce qui a été réalisé en 2021-22 (Cf. Annexe) ainsi que le programme d'actions à réaliser pour 2022-2023 (Cf. Annexe).

1-7 Dons du FSE

Mme La Gestionnaire fait lecture et demande l'autorisation des membres du CA pour encaisser 2 dons du FSE :

- 63 € pour la sortie des 6e bi langues à Bressuire dans le cadre des Highland Games
- 275 € pour la sortie des 3e au TAP de Poitiers

1-8 Information sur les dotations du Département

Mme La Gestionnaire informe les membres du CA es dernières délibérations du Conseil Départemental ayant un impact sur le collège de Mirebeau à savoir :

- Plan collège : 500 000 € pour la reconstruction du collège
- Travaux GREE : 4 000 € pour le remplacement de luminaires non-étanches en ½ pension

Le conseil départemental de la Vienne est vivement remercié.

Sorties et Voyages

Mme la Gestionnaire présente le budget prévisionnel d'un séjour en Campanie (Italie) du 4 au 8 mars 2023 pour les élèves de 4e et 3e latinistes. (Cf. Annexe)

2- MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

2 - 1 Préparation rentrée 2021: structures et moyens.

La structure et la DGH de l'établissement ont évolué depuis le CA de mars 2022 :

- Fermeture d'une division de 6e,
- Ouverture d'une division de 5e

La structure en 2022-2023 sera (comptage du 28/6) :

NBRE DE CLASSES	EFFECTIF HORS ULIS	EFFECTIF AVEC ULIS	dérog entrante	dérog secteur	EFFECTIF/ CLASSE
3	80	81			27,00
5	118	120			24,00
3	74	83			27,67
3	83	83			27,67
14	355	367			26,2143

Les moyens de la DGH sont dorénavant de 447,5h.

Les moyens sont répartis de la manière suivante : 46h

- Enseignements obligatoires dans le respect des quotas horaires

  Les heures sont réparties dans les mêmes priorités pédagogiques que lors du vote de mars 2022 c'est-à-dire :

Pot commun dotation complémentaire	46
dédoublement AP	24
bilangue	4
Groupe sup LV2 4e	2,5
LCE	2
LCA	7
réserve	4,5
ENS. NATATION	2
total	46
reste	0

VOTANTS : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

2 – 2 Etat d'avancement du projet d'établissement 2022-2026

La rectrice de l'académie de Poitiers a accordé un délai pour la remise du projet d'établissement 2022-2025. Ainsi, initialement prévu pour mai 2022 le projet devra être rendu en fin d'année civile.

Le projet d'établissement 2018-2021 est arrivé à son terme.

Un nouveau projet doit être rédigé.

Article L. 401 du code de l'éducation :

L'élaboration du projet d'établissement prévue par l'article L. 401-1 du code de l'éducation dans les collèges et les lycées résulte d'une démarche collective mise en œuvre à l'initiative du chef d'établissement. Ce dernier se rapproche des divers membres et instances de la communauté éducative et, à chaque étape de la confection du projet, veille à la cohérence des actions proposées avec les objectifs et programmes nationaux et académiques.

Le projet d'établissement est principalement le fruit d'une concertation avec les équipes enseignantes réunies par le chef d'établissement afin de déterminer les pratiques pédagogiques nécessaires à sa mise en œuvre. Le code de l'éducation précise que le projet est adopté sur proposition du conseil pédagogique de l'établissement. Sont associés également à la définition du projet la totalité des membres de la communauté éducative ainsi que les partenaires extérieurs à l'établissement (collectivités, associations…).

Tout en s'inscrivant dans les orientations, les objectifs et programmes académiques et nationaux, le projet d'établissement est l'expression de l'autonomie de l'établissement public local d'enseignement (EPLE) dans ses choix pédagogiques et éducatifs.

Le projet d'établissement est adopté par le conseil d'administration pour une durée de 3 à 5 ans. Ses résultats doivent être régulièrement évalués et ses actions réajustées au besoin. Il vous sera donc présenté pour débat et adoption.

Le délai accordé par Mme La rectrice permettra à l'établissement d'achever son projet pour l'instant encore en cours d'élaboration. Il permettra d'associer également les partenaires extérieurs ce qui n'a pu être fait jusqu'à présent.

La réflexion autour du projet d'établissement a été amorcée en conseil pédagogique le 31 janvier 2022 et les équipes se sont réunies en atelier pédagogique le mercredi 2 mars 2022 après-midi :

Le projet d'établissement 2022-2025 s'appuie sur :

- Le protocole d'évaluation des établissements auquel le collège Georges David participé en 2020-2021 et notamment le rapport d'évaluation externe de l'établissement.
- Le bilan du projet d'établissement 2018-2021.

Produit d'une commande institutionnelle, le projet d'établissement a pu être perçu comme un document abstrait, éloigné des préoccupations des membres de la communauté éducative. Un travail de réflexion sur le sens à donner au nouveau projet d'établissement a précédé la constitution des groupes de travail. Comment donner de la valeur au projet d'établissement ? Comment peut-il être une référence pour tous ? Ce travail de compromis nécessaire constitue une « charte du projet d'établissement ». Voici cette charte (modification toujours possible) :

Le projet d'établissement doit être réalisé dans un document synthétique afin d'être facilement lisible.

Il doit éviter de contenir un jargon technique ou administratif.
Il doit être un compromis entre réalisme et ambition pour nos élèves.
Il doit partir du terrain et non des exigences de l'institution.
Il doit être accompagné d'une une ligne de crédit dans le budget
Il doit être construit selon un agenda communiqué à l'avance.

3 domaines ont été identifiés comme prioritaires et ont commencé à être travaillés :
DOMAINE 1 Environnement et partenariats
DOMAINE 2 : Formation, pédagogie et numérique.
DOMAINE 3 Bien-être et citoyenneté

Il reste à compléter et finaliser ce travail : objectifs, organisation, planification dans le temps, allocation de moyens, animation et évaluation.

L'idée directrice dans la conduite des travaux étant savoir où l'on va, savoir comment on fait, savoir ce qu'on fait et connaitre ses résultats.

Les travaux se poursuivront à la rentrée lors des conseils pédagogiques. Ils s'appuieront sur le projet académique qui vient à peine a été transmis en CTA le 14 juin.

2 -3 Bilans pédagogiques 2021-2022 et perspectives 2022-2023

Les bilans pédagogiques vous ont été transmis en pj par le secrétariat du collège et seront transmis en pj avec le compte-rendu du conseil d'administration comme le veut la règle.

Les bilans concernent les disciplines, la vie scolaire et les missions particulières effectuées par des professeurs ou personnels du collège au bénéfice de la politique pédagogique de l'établissement : référente culture, cycle 3, parcours avenir, parcours citoyen, référent devoirs faits, mission du RUPN.

Ces documents font partie du bilan pédagogique annuel de l'établissement transmis à notre tutelle.
A titre d'exemple, lecture est faite par le principal du bilan de la mission de la référente cycle 3 qui donne des indications sur la manière dont les professeurs structurent leur travail avec le 1er degré pour une meilleure liaison entre CM1, CM2 et 6e. Cette présentation est mise en corrélation avec le bilan du conseil école-collège également lu par le chef d'établissement.

Enfin dans les perspectives pédagogiques 2022-2023, un projet consistant à transformer l'actuel conseil pédagogique (instance de concertation) en un espace de collaboration et de pédagogie collective est à l'étude. Il s'agirait, un peu sur le modèle du CEC de réunir les équipes du collège de manière régulière pour

- Améliorer la cohésion des équipes
- Faciliter les échanges pédagogiques et la mutualisation des pratiques
- Informer sur les projets et innovation en cours
- Faciliter formation entre pairs
- Construire une mémoire pédagogique du collège sur laquelle s'appuyer pour progresser dans notre approche pédagogique des élèves et mieux nous adapter au public accueilli.
-

Il s'agirait donc d'une instance de développement professionnel individuel et collectif tout autant que d'une instance de coopération.
Fréquence des réunions : mensuelle.
Projet proposé par le chef d'établissement suite aux concertations post conseils de suivi du 2e semestre.
La réflexion est en cours…

2 - 4 Calendrier de fin d'année et reprise

<u>Départ :</u>
12/7 fin travail agents
13/7 fin travail + surveillants.
13/7 fin travail gestionnaire et CPE.
15/7 : fin travail secrétariat du collège
16/7 : vacances du principal du collège.

Reprise :
18/8 : reprise du principal du collège.
25/8 agents, gestion, secrétariat, CPE.
29/8 reprise des surveillants
31/8 pré rentrée des professeurs. 1 journée de pré-rentrée.
1/9 rentrée des élèves (planning par niveau communiqué avant le 16 juillet)

Organisation de la rentrée : ***RENTREE SCOLAIRE : le 1/9 pour les 3e et 6e (avec tutorat après-midi), 2/9 tous les niveaux (tous les niveaux avec le PP le matin).***

3- QUESTIONS DIVERSES

Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des parents d'élèves et soumise au vote Conseil d'administration du collège Georges David du 28 juin 2022

Le collège Georges David de Mirebeau a pris connaissance, pour la rentrée 2022, de la suppression d'une classe de 6ème et du refus d'ouvrir une classe de 5ème demandée depuis plusieurs mois.

Le CA dénonce cette situation qui met élèves et personnels dans des conditions d'enseignement inacceptables.

En effet, le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée 2022 est en augmentation par rapport à la rentrée
2021, or, paradoxalement, le nombre de divisions diminue.

Ainsi le nombre d'élèves sera compris entre 28 et 30 pour tous les niveaux et les quelques heures données pour alléger les effectifs ne peuvent concerner toutes les classes et toutes les disciplines, d'autant que ce sont des HSA qui ne peuvent être absorbées par toutes les équipes. Comment, dans ce cadre, proposer de la différenciation pédagogique et adapter les contenus à tous les élèves ?

Par ailleurs, depuis la rentrée 2020, nous accueillons une section ULIS. Or il s'agit d'élèves qui nécessitent une attention particulière, impossible à accorder avec un si grand effectif par classe. Enfin, il faut prendre en compte les conditions matérielles de l'établissement : les locaux sont vétustes et la capacité des salles est réduite, ce qui pose d'autant plus problème dans la situation sanitaire actuelle. Comment aérer suffisamment et assurer la distanciation en période de Covid ou de canicule si les élèves sont entassés à 30 dans une petite pièce ?

Pour toutes ces raisons, le CA demande :
- la non-fermeture de la classe de 6ème
- l'ouverture d'une classe de 5ème

La séance est levée à 19h40.

Le Président La Secrétaire